

# Évaluation environnementale de site

---

Bell dessert un vaste territoire et compte de nombreuses propriétés utilisées pour ses bureaux administratifs, garages pour l'entretien de sa flotte de véhicules, centre de commutation, abris d'équipement, entrepôts, etc. Ces biens immobiliers peuvent avoir été contaminés au cours d'activités antérieures par d'anciens propriétaires ou à la suite du déversement accidentel de matières polluantes dans le cadre des activités de Bell, par exemple, l'entreposage de produits pétroliers ou de poteaux en bois traité.

Afin de réduire les risques associés à la contamination du sol et/ou des eaux souterraines, Bell effectue une évaluation environnementale de site avant toute transaction immobilière (achat, vente, location ou terminaison de bail), lors de la découverte de contamination ou lors de cessation d'activités ayant pu contaminer un site.

Les critères utilisés lors de ces évaluations sont fondés sur les normes fédérales et provinciales applicables, et nous prenons les mesures correctives appropriées en fonction des résultats de ces évaluations.

Notre programme d'évaluation des propriétés repose sur des objectifs clairs et mesurables :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer ou d'atténuer les impacts sur le milieu naturel advenant une contamination soudaine ou la découverte d'une contamination antérieure (p. ex. déversement, retrait de réservoir souterrain, contamination historique).
- Établir et maintenir un processus de vérification diligente afin de réduire au minimum les risques environnementaux et financiers auxquels Bell pourrait être exposée en raison d'une contamination du sol et/ou des eaux souterraines causée par les activités des propriétaires antérieurs ou, lors de la vente ou de la location d'une propriété, pour éviter toute poursuite judiciaire éventuelle découlant d'une contamination connue.